

Règlement Challenge 2024/2025 Hunter Amateur Style du Cheval et Hunter Équitation

La Commission Hunter Grand-Est reconduit le Challenge de la discipline du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 basé sur les participations des cavaliers aux épreuves « Style du cheval » indices 4, 3, 2 et 1 et sur les épreuves « Hunter Équitation Amateur » indices 4, 3, 2 et 1.

Tous les concours Amateur Hunter de la région Grand-Est de cette période seront pris en compte.

Calculs des points : des points seront attribués aux couples de la façon suivante :
6 points au premier de l'épreuve, 4 points au second, 3 points au troisième, 2 points au quatrième et 1 point aux autres cavaliers, quel que soit le nombre d'engagés de l'épreuve.

Seront récompensés les trois premiers cavaliers de chaque indice ayant obtenu le plus de points.

Un cavalier peut concourir sur plusieurs indices avec des chevaux différents.

Un même couple ne peut concourir le challenge 2024/2025 Grand Est qu'en « Style du cheval » ou en « Hunter Équitation ». Si un cavalier engage son cheval en Style et en Équitation, il ne sera récompensé que dans l'épreuve où il est le mieux classé.

Si un couple est au classement final de 2 indices catégorie « Style du cheval », le cavalier ne sera récompensé que dans l'indice où il est le mieux classé.

Si un couple est au classement final de 2 indices catégorie « Hunter Équitation », le cavalier ne sera récompensé que dans l'indice où il est le mieux classé.

Si un cavalier est engagé deux fois sur une épreuve Équitation, seul le meilleur classement sera retenu. Si un cavalier est engagé deux fois sur une épreuve Style du cheval, les classements seront faits par cheval, mais seul le meilleur classement du cavalier (avec le même cheval) sera retenu pour la remise des prix.

Ne peuvent prétendre à être récompensés que les cavaliers possédant une licence compétition 2025 valide du CRE Grand-Est.

Il n'y aura que 3 cavaliers(ères) récompensés(es) par indice. Les ex-aequo seront départagés par la note obtenue sur leur dernier concours.

Les épreuves de ce Challenge feront référence au règlement général FFE 2025, ainsi qu'au règlement officiel Hunter 2025.

Le lieu de la remise des prix sera déterminé ultérieurement.
La Commission Hunter Grand Est.

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr